



Distribution – Seine et Marne

# Toutes les raisons de se mobiliser le 21 mars

**Sécabilité :** La Cgt réaffirme son opposition à la sécabilité et exige l'embauche de volants de remplacement à hauteur de 25% des effectifs. L'accord scélérat auquel la CGT et Sud se sont opposés stipule que désormais la sécabilité n'excédera plus 30 jours/an/agent. Des zones de flou demeurent cependant : comment et à partir de quand cette mesure s'appliquera t'elle ? En Seine et Marne, on entend tout et n'importe quoi. Si cette disposition s'appliquait à compter du 1er Mars, que deviennent les semaines de sécable effectuées depuis le début de l'année ?

**Parti, c'est fini !** Désormais, les agents qui rentreront de tournée avant leur fin de service se verront demander des tâches supplémentaires. Nous n'avons pas d'infos particulières, mais on peut tout imaginer : terminer la tournée d'un-e collègue, travaux intérieurs (tri, manut, mise à jour Géoroute, etc...), distribution de colis ou de PPI, cabine, lavage véhicule, etc... En bref : toujours plus de polyvalence et mise en cause de la notion de titulaire de quartier.

**Congés :** 30 jours de sécable maxi, d'accord, mais pendant ce temps les plannings de congés ne sont pas finalisés, faute de moyens. Résultat : dates imposées et congés écourtés. Rappel : 1/ les dates de congés restent au choix de l'agent et les congés d'été sont de trois semaines minimum (Accords « un avenir pour chaque

postier-e », Art II-4). Tournée à découvert au retour de congés signifient heures supplémentaires imposées (48h minimum de délais de prévenance non respecté). Les bénéficiaires de La Poste ont augmenté de 33%, soit 849.000.000€ pour l'année 2016. Largement de quoi financer les emplois dont nous avons besoin. 2/ les congés doivent être posés directement sur la box-RH et non sur papier comme trop souvent demandé. Si seuls les congés préalablement acceptés sont déposés sur la box-RH, La Poste a beau jeu d'affirmer qu'elle n'en refuse aucun...



**« Distridate plus »** A propos du dispositif «distridate plus» en test sur les centres de distribution de Chaumes et Nangis : On ne sait pas encore si cette expérimentation sera étendue à l'ensemble du département, mais ce dont on est sûr c'est qu'à Nangis la promesse faite de réguler en amont n'est pas respectée. La PIC de Lognes ne respecte pas son engagement de garder le courrier

et de l'envoyer à la date de distribution prévue ce qui, au moins à Nangis, crée des problèmes pour les facteurs moins nombreux-ses à cause de la productivité faite, entre autre, sur ce trafic qui devait être mieux régulé mais qui, à l'inverse, génère des manipulations supplémentaires. « Distridate plus » s'inscrit donc complètement dans la lignée du cadre national : « toujours plus avec toujours moins ».

**Pour toutes ces raisons la CGT-Fapt 77 vous invite à ne pas rester isolé-e-s et à vous syndiquer pour mieux vous organiser sur vos lieux de travail. Afin de montrer votre attachement à votre métier et au Service public, de défendre vos conditions de travail et de refuser les conséquences inacceptables de l'accord scélérat qui va pouvoir s'appliquer grâce à la signature de la CFDT, CFTC, CGC et FO malgré notre droit d'opposition (et celui de Sud) par le changement de périmètre imposé par la poste, nous vous appelons à vous mobiliser massivement le 21 mars**

Fédération nationale des activités postales et de télécommunications CGT

Syndicat de Seine et Marne – BP 30 111 – 77382 Combs la Ville Cedex – Tél : 01 64 13 01 23 – Fax : 01 64 88 64 61

Courriel : [cgtfapt77@orange.fr](mailto:cgtfapt77@orange.fr) - Site : [www.cgtfapt77.fr](http://www.cgtfapt77.fr)